

Zeitschrift: Suisse magazine = Swiss magazine
Herausgeber: Suisse magazine
Band: - (2009)
Heft: 241-242

Artikel: Les coulisses d'un consulat général. Partie 2
Autor: Alliaume, Philippe / Metzler, Rudolf
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-849543>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 21.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les coulisses d'un consulat général (2)

Par les questions posées au service de renseignements, nous avons constaté que la réalité de ce que sont les services consulaires et de ce qu'ils peuvent apporter était mal connue de nos lecteurs. Monsieur Rudolf Metzler, consul général à l'ambassade de Suisse à Paris, a accepté de se prêter à un petit jeu de questions-réponses.

Suisse Magazine (SM) : Une des grandes tâches du passé a été la gestion de l'AVS facultative. À l'heure où ce sujet se réduit comme peau de chagrin, quel avenir voyez-vous aux affaires sociales ?

Rudolf Metzler (RM) : Les formalités concernant l'AVS facultative étaient traitées, pour la France, par le consulat général de Suisse à Lyon à partir du 1^{er} janvier 2001. La section AVS auprès de cette représentation à Lyon s'appelait couramment « satellite AVS/AI » et était compétente uniquement pour la France. À partir du 1^{er} janvier 2008, cette section a fermé et la Caisse suisse de compensation à Genève a pris le relais et s'occupe désormais de l'AVS/AI facultative de tous les Suisses de l'étranger qui ont adhéré à cette assurance sociale. Même si l'ambassade ne s'occupe plus d'AVS/AI, elle reste néanmoins à l'écoute de ses compatriotes et donne des renseignements en cas de besoin.

SM : L'informatisation et l'optimisation des moyens consulaires ont conduit à regrouper les services dans quelques consulats généraux. Quelles en sont les conséquences pratiques pour vous ?

RM : La Suisse, tout comme d'autres pays d'ailleurs, réduit le nombre de ses consulats généraux de par le monde et ouvre des représentations dans les nouveaux pays émergents tels que les pays qui faisaient partie de l'ex-Union soviétique. Un exemple pratique vécu ici en France est la fermeture du consulat général à Bordeaux. C'est une question

de rationalisation des ressources, mais aussi d'emploi de nouvelles technologies qui, à terme, devront conduire à faciliter les démarches administratives pour le public, en permettant d'obtenir une bonne partie des prestations de services d'un consulat général par la voie électronique.

Conséquences pratiques, les arrondissements consulaires en France sont désormais au nombre de 4, à savoir celui de l'ambassade à Paris et des consulats généraux de Lyon, Marseille et Strasbourg. Il est évident que le volume de travail de ces représentations a augmenté.

SM : À la place des consulats qui ferment, Berne nomme des consuls honoraires. Quelles sont leurs responsabilités ?

RM : Le rôle des consuls honoraires a été redéfini par les services compétents du DFAE. Un État d'envoi, en l'occurrence la Suisse, peut nommer les consuls de carrière qui sont rattachés au service extérieur ou justement des consuls honoraires. Ces derniers sont des personnes ayant une expérience professionnelle de longue durée dans l'État de résidence et qui en connaissent bien les spécificités et la ou les langues. Le consul honoraire peut être un ressortissant de l'État d'envoi ou de l'État de résidence. Il n'est pas rémunéré pour son travail, mais reçoit une indemnité forfaitaire annuelle. Un consul honoraire est compétent pour une région bien définie

mais n'exécute aucune tâche administrative. Il a pour vocation de nouer des liens avec les autorités locales et, bien entendu, d'être à l'écoute des Suisses, aussi bien ceux de la région que ceux de passage, qui auraient d'éventuelles difficultés à résoudre.

SM : Le Suisse résidant en France a l'obligation de s'annoncer. Pourquoi et que risque-t-il s'il ne le fait pas ?

RM : L'obligation de s'annoncer existe pour les Suisses qui prennent domicile à l'étranger. Celui qui ne respecte pas cette règle administrative ne s'expose néanmoins à aucune sanction. Le Suisse qui est inscrit dans les registres du consulat ne bénéficie pas de privilèges lors d'une intervention de la représentation par rapport à celui qui ne l'est pas. Simplement, pour la représentation il est plus facile d'intervenir avec efficacité lorsqu'une personne est connue de ses services, par exemple lors de situations de crise. Par contre, l'inscription dans les registres est une condition à l'exercice du droit de vote. Ainsi, l'inscription à l'ambassade ou au consulat ne peut être que bénéfique pour le Suisse domicilié à l'étranger.

SM : La protection consulaire est l'objet de beaucoup de fantasmes et de contre-vérités. En quoi consiste-t-elle vraiment ?

RM : D'un aspect purement technique, je dirais que la protection consulaire consiste à s'occuper d'un compatriote dans le besoin et en difficulté sans vio-



ler ni aller à l'encontre des lois du pays hôte.

Dans la pratique, cela englobe une palette de services administratifs assez vastes qui va des visites en prison de détenus suisses, des rapatriements sanitaires, de l'organisation d'un rapatriement en Suisse du corps d'une personne décédée à l'étranger, de l'intervention de l'ambassade auprès des administrations

locales lorsqu'une personne rencontre des difficultés qui paraissent exagérées.

SM : Pour un double national, ressortissant également du pays d'accueil, elle est totalement exclue ?

RM : La Suisse permet également de s'occuper des doubles nationaux qui le demandent. De facto, ces cas peuvent concerner principalement des détenus.

Il est évident que les autorités du pays d'accueil n'annoncent pas toujours l'arrestation d'un ressortissant double national car ils méconnaissent parfois le fait qu'il ait une deuxième nationalité. Il incombe dès lors au détenu même de s'annoncer soit par téléphone soit par écrit au Consulat.

**PROPOS RECUEILLIS
PAR PHILIPPE ALLIAUME**

La gestion d'une crise à Beyrouth

Le 9 juillet 2006, dimanche qu'on croyait l'un des plus chauds au Liban puisque la finale du Mondial de football battait son plein après la chaleur estivale de la journée, les rues du centre de Beyrouth étaient noires de monde. Les gens attablés aux terrasses regardaient, avec passion, le grand écran devant eux, fumant le narguilé. L'ambiance était à la fête. Cinq jours plus tard, il n'y avait plus personne. Des bombes pleuvaient, l'été allait devenir encore plus chaud ! Nous allions connaître l'enfer...

Nous avons bien été informés, le 12 juillet 2006, que des soldats israéliens avaient été enlevés dans le sud et qu'Israël allait réagir face à cette attaque, mais nul ne présageait ce que le Liban allait endurer. Le vendredi 14 juillet 2006, alors que tout le monde dormait, une explosion se fit entendre vers les 3 h 30. Réveillée en sursaut, je pouvais apercevoir au loin, de mon balcon, une fumée noire très dense provenant de l'aéroport. Puis d'autres bombes explosèrent encore au même endroit et sur des points stratégiques de la capitale, qui atteignirent tout particulièrement la banlieue sud de Beyrouth, quartier chiite et fief du Hezbollah. C'est à l'aube que tout redevint calme.

À l'Ambassade de Suisse, située en plein cœur de la capitale libanaise, dans une tour qui domine la mer, une réunion au sommet eut lieu au plus vite. Les appels de Suisses inquiets ne cessaient pas, une cellule de crise fut mise immédiatement sur pied. Chacun savait ce qu'il devait faire, et la frénésie au travail ne s'arrêta que lorsque tous les Suisses qui le souhaitaient furent évacués du Liban. À la fin de la première journée de la riposte,



au crépuscule, une bombe explosa tout près de notre bâtiment. J'ai cru que j'allais mourir là. Une panique soudaine m'envahit, jamais je n'avais ressenti cette pression dans l'estomac et le cœur. Or, ce qui est étrange, après avoir entendu d'autres bombes, je m'y habituai, et la peur me quitta d'un coup. Alors que je me trouvais au téléphone à mon bureau, une explosion pouvait retentir, je sourcillais à peine.

Notre ambassade fut le centre névralgique de chaque Suisse présent dans le pays. Nous avons accueilli des gens de partout, organisé leur séjour à l'hôtel, leur voyage hors du pays, grâce aussi à la coopération entre représentations, tout particulièrement celle de la France. Nous étions parmi les tout premiers à louer des bus pour nos ressortissants en partance pour la Syrie, où ils pouvaient prendre un avion et retourner en Suisse. À Damas, des membres de notre ambassade les attendaient pour les guider. Le Corps suisse d'aide humanitaire du DFAE fut rapidement sur les lieux ; ses experts s'installèrent dans notre salle de confé-

rence, munis de toutes sortes d'appareils ; des cartes géographiques et des plans recouvraient les murs. Ce sont eux qui organisèrent l'affrètement d'un bateau de la marine marchande qu'il a fallu transformer afin qu'il puisse transporter des personnes. Notre ambassade à Chypre fut aussi mise à contribution puisque ses employés recevaient les Suisses qui arrivaient par d'autres bateaux, qu'ils soient de pavillons français, grecs, italiens. Des renforts sont arrivés de Suisse à Chypre, en Syrie et au Liban. Des volontaires se sont engagés pour nous aider à faire face à tant d'appels au secours qui venaient de partout. Notre ambassade n'avait plus autant de normes de sécurité, les portes principales étaient grandes ouvertes, tout le monde s'affairait telles des abeilles dans une ruche. Nous travaillions de 7 h du matin à minuit, week-ends compris. Je vis des gens arrivés à l'ambassade qui n'avaient plus rien, qui avaient perdu parfois même leurs proches, qui avaient vu leur maison s'effondrer derrière eux. Les opérations militaires se terminèrent le 14 août 2006. Les efforts de tous ont permis à plus de mille Suisses ou personnes liées à notre pays de quitter le Liban, ce qui fut qualifié par la suite de l'évacuation la plus importante de notre histoire. Pour le Pays des Cèdres commençait une autre période : celle de la reconstruction.

**TÉMOIGNAGE DE
MARIE-CLAUDE MING-VALLOTON ***

* Ce témoignage représente l'opinion personnelle de Mme Marie-Claude Ming-Vallotton et ne reflète pas nécessairement la position du Département fédéral des affaires étrangères.

N.B. Pour faciliter la lecture du document, le masculin générique est utilisé pour désigner les deux sexes.